

Participation Citoyenne

PROJET BLANCHISSEURS

1^{ère} RENCONTRE
de la Concertation

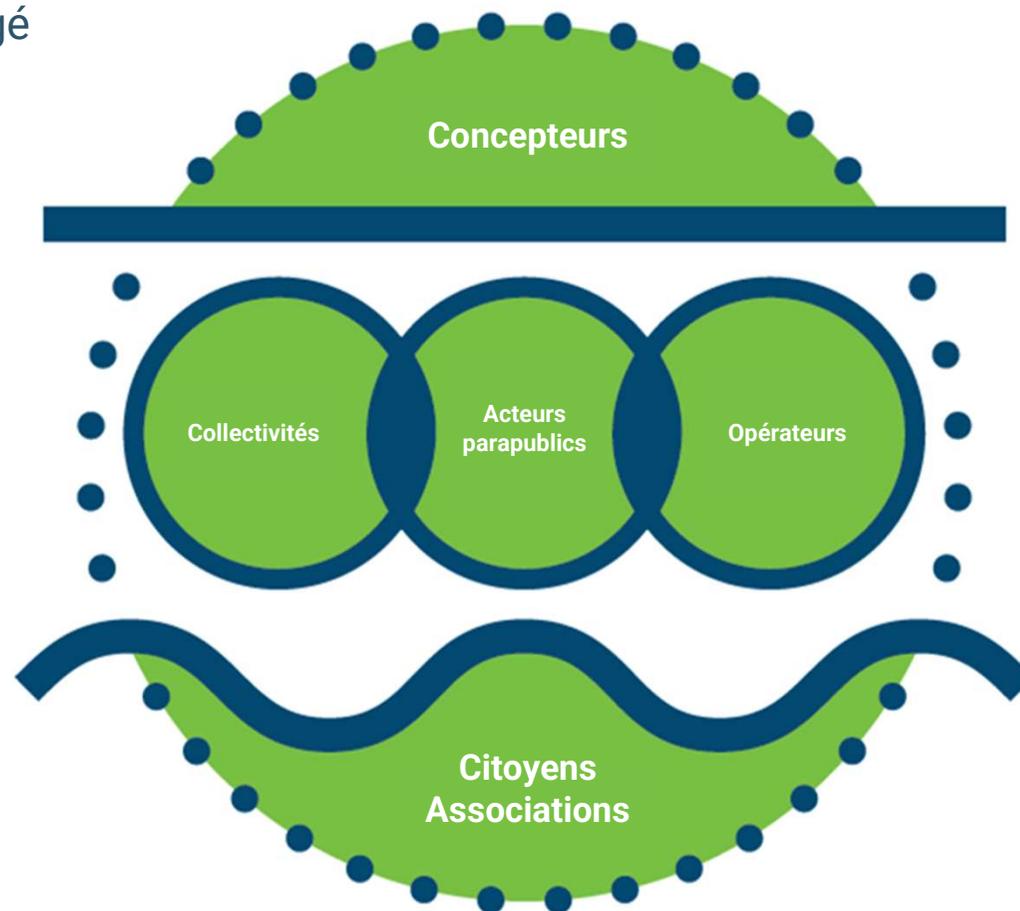


La programmation



L'écosystème de la ville

Un projet partagé



Travailler **pour et avec l'ensemble des acteurs** du développement territorial - considérer leurs attentes, répondre à leurs besoins, croiser les solutions.

ExpliCités peut ainsi interagir pour et avec chacun des groupes d'acteurs :

- Collectivités et institutions publiques
- Promoteurs, bailleurs, opérateurs
- Associations, citoyens



15ALORS est un **collectif de recherche, de créativité et d'idées** au service d'une **ville conviviale et partagée**.

C'est un réseau **d'intervenants de différents horizons** : architecture, urbanisme, design, artisanat, communication, etc.

Depuis 2017, nous menons différentes **actions urbaines et citoyennes** avec la participation d'habitants et d'associations partenaires.



CONCERTATION

- Programme Faire Sourire ton carrefour
 - Place Maurice Schumann
 - Place aux Pommiers
- Deux tiers-lieux universitaires, Université de Lille
- Ecole et Crèche Montessori L'envol
- Le Pont, Fondation Carasso

Différents modèles de participation

- **Réunions d'information** consiste à porter à la connaissance de tous des données et des décisions relatives à un projet.
- **Réunions de consultation** permettre à toute personne qui le souhaite de donner son avis et/ou voter sur un projet, mais pas toujours sur le format de débats.
- Autogestion, autopromotion / Co-décision / co-construction - co-gestion

La concertation

- **Un processus de discussion collective**, organisé entre plusieurs groupes de personnes élargis à qui souhaite y participer.
- L'un de ses objectifs est contribuer à la **définition de propositions** à partir du débat.
- Réserve un espace propice à l'écoute et à la **considération de différents points de vue** où on vise la recherche du meilleur compromis possible.

Un processus de discussion collective

Un processus de discussion collective



“Quescussion”

(question et discussion)

1. Nous posons une question sur un sujet spécifique lié à la ville de Lambersart.
2. Nous notons les différentes réponses.
 - i. *Vous n'êtes pas obligé d'être d'accord, mais vous devez respecter l'opinion de l'autre participant.*
 - ii. *Il faut faire attention de maintenir le focus et rester sur le sujet.*
3. En fonction des réponses, nous pouvons poser des questions supplémentaires pour clarifier des points importants.



Les principes de la démocratie participative

1 Écouter avec attention



2 Parler avec intention



3 Privilégier les prises de parole courtes



4 Partager la parole



5 Faire preuve de bienveillance et de respect



6 Faire confiance



7 Respecter le cadre de la concertation



8 Accepter la frustration



l i l

- Qu'est-ce qui rend Lambersart unique ou différente des autres villes ?

- Quels sont les aspects de Lambersart que vous appréciez le plus et pourquoi ?

- Quels sont les défis que Lambersart doit relever aujourd'hui ?

| iv |

- Quels types de transports sont les plus utilisés à Lambersart ? Quels en sont les avantages ou les inconvénients ?

| v |

- Comment Lambersart peut aider à solutionner le manque de logements dans la MEL ?

| vi |

- Comment imaginez-vous Lambersart dans 20 ans ?

La définition de propositions

Le contexte



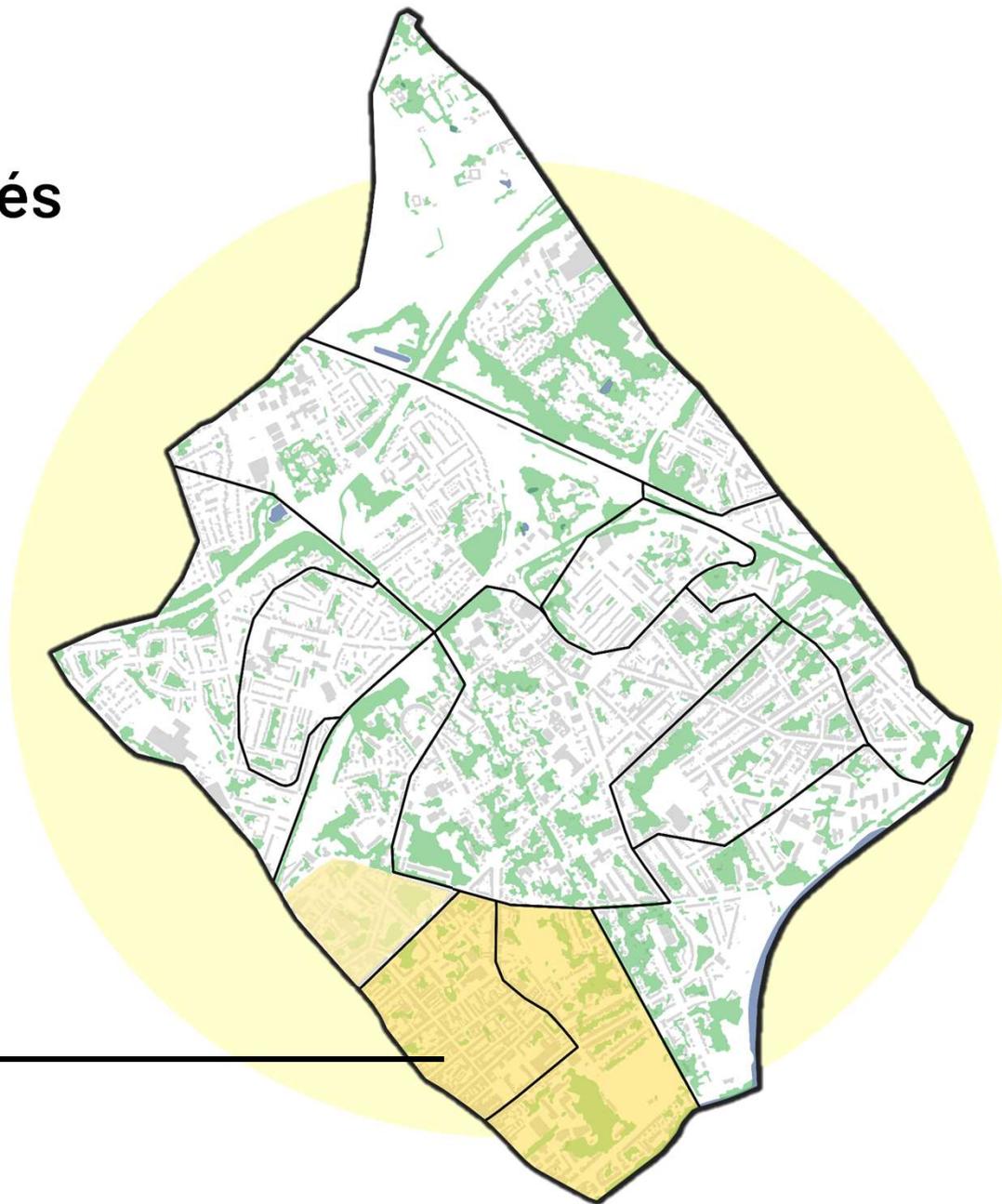
**Quartiers considérés
par l'INSEE
IRIS***



Lambersart
27 425 habitants (2020)
(-2,5% par rapport à 2015)
4 452 habitants/km²



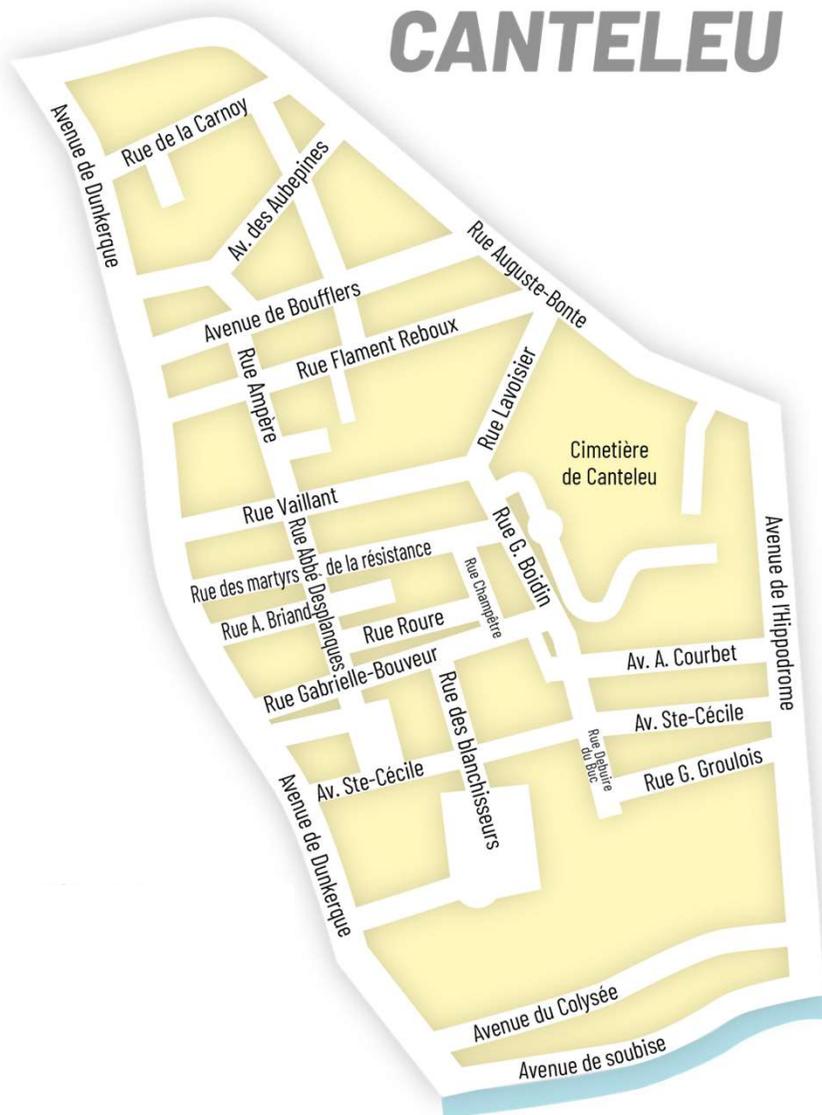
Canteleu-Ampère
3 455 habitants (2020)
(-2,4% par rapport à 2015)



*Ilots regroupés pour l'Information Statistique,
les statistiques présentées ne concernent que les périmètres indiqués

Le contexte

La population du quartier



Population

5 572 habitants (+1,2% par rapport à 2015)
Soit 20,3% de la commune



Densité

7 633 habitants/km²
Surface de référence: 0,73 km²



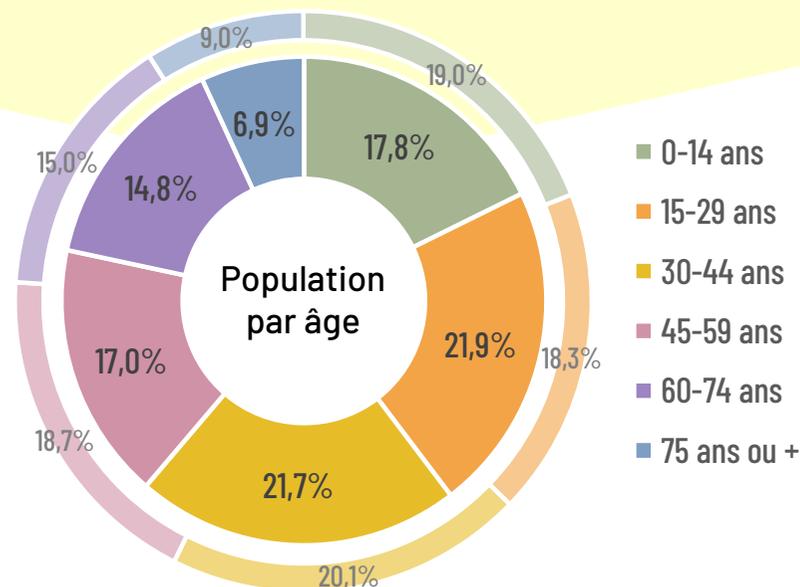
Ménages

2 712 ménages
Soit 2,05 habitants/ménage en moyenne
(contre 2,08 en 2015, soit -1,44%)



Ancienneté de résidence

43,3% des ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans
18,1% des ménages ont emménagé il y a entre 5 et 10 ans
38,6% des ménages ont emménagé il y a plus de 10 ans

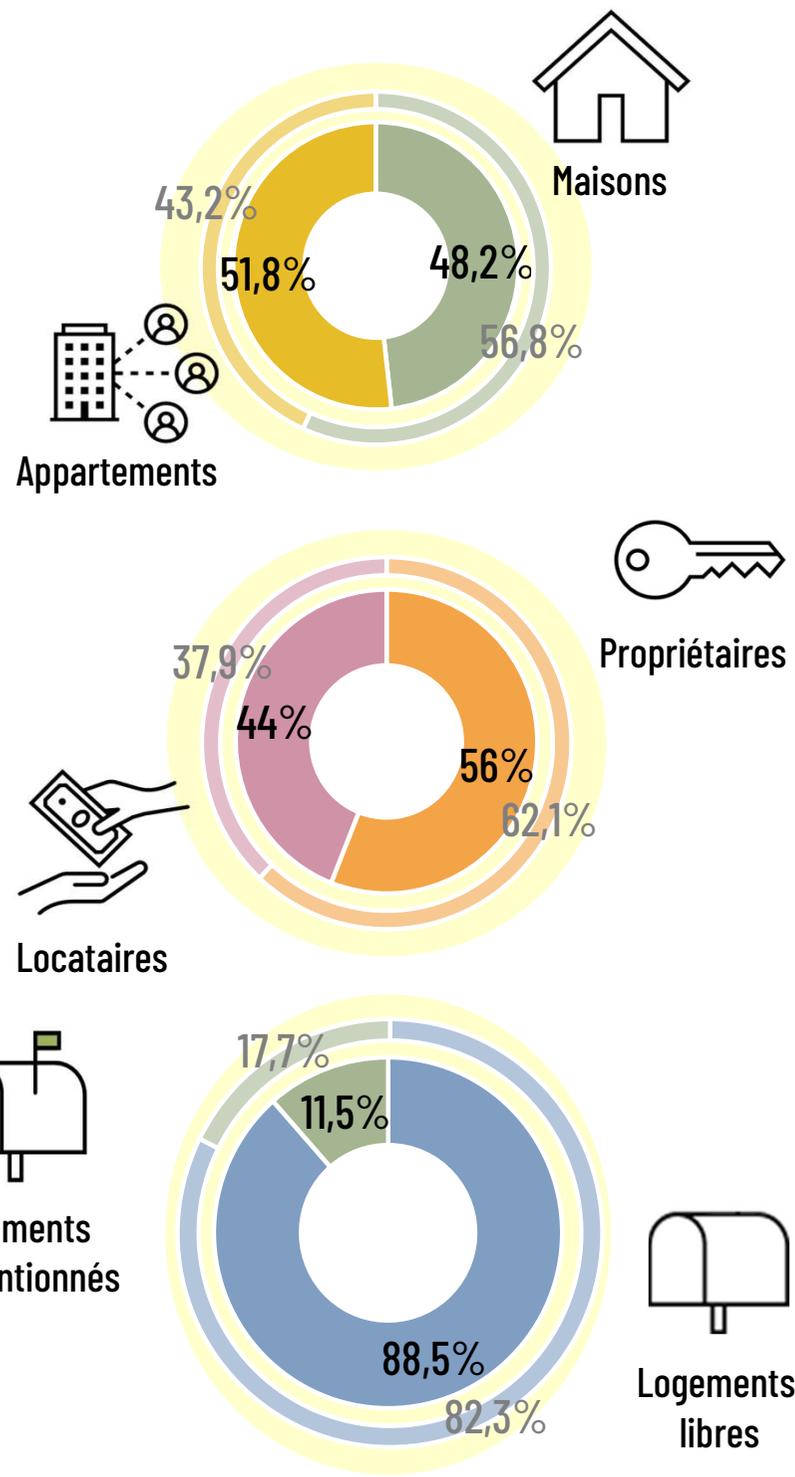
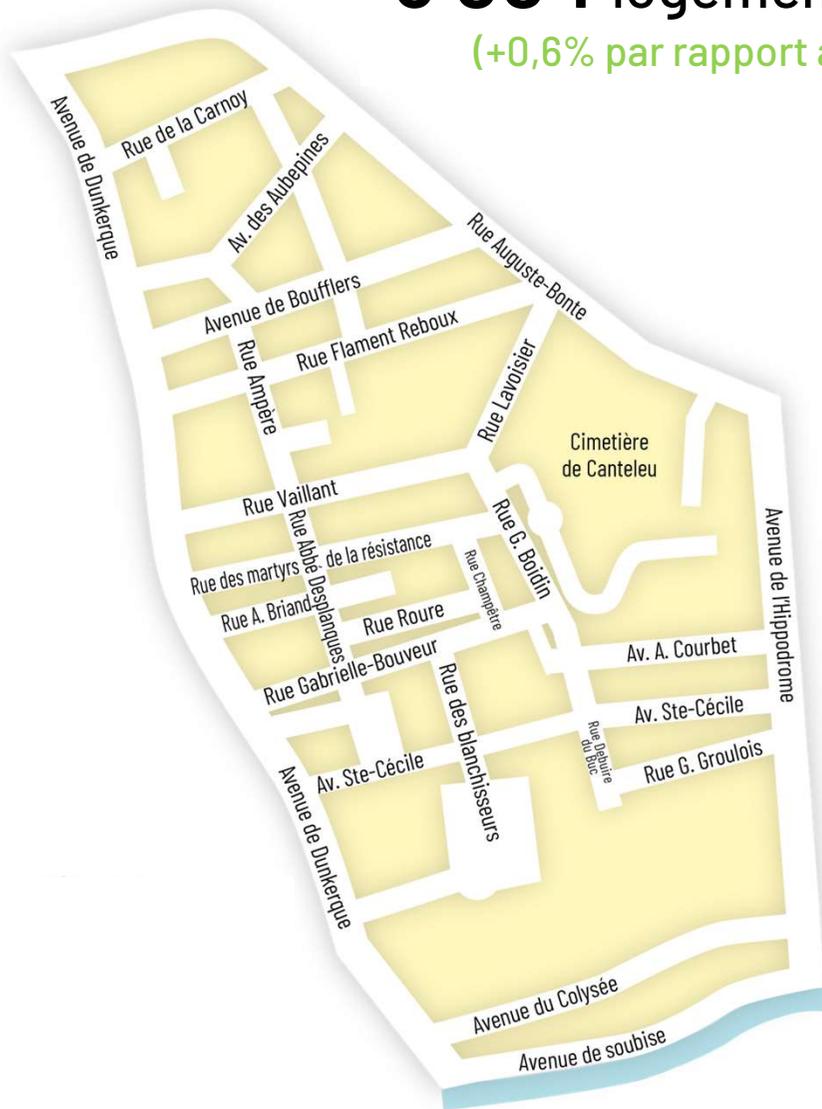


Le contexte

Les logements dans le quartier

3 004 logements (2020)

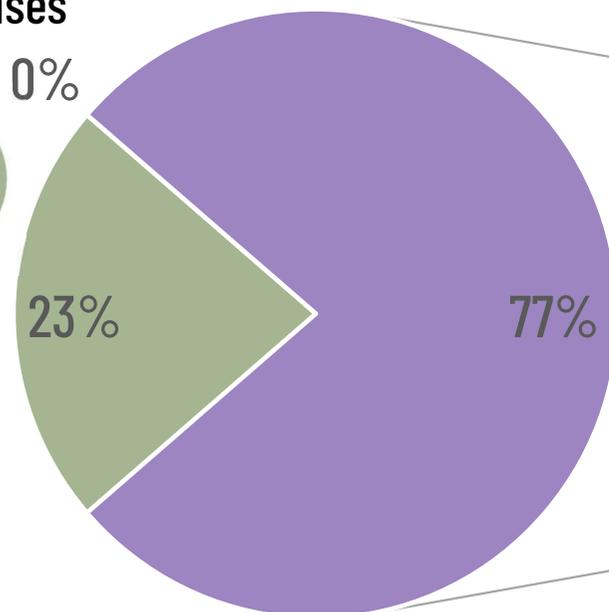
(+0,6% par rapport à 2015)



Les cercles extérieurs sont relatifs à l'échelle de la ville

Le contexte - motorisation et possession de stationnement des ménages

Ménages non-motorisés



Ménages motorisés

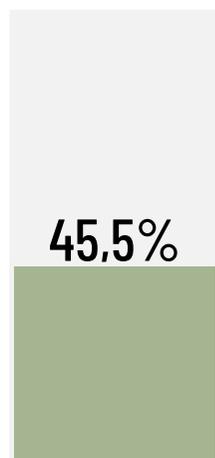


Ménages possédant strictement une voiture

55%

Ménages possédant deux voitures ou +

22%



Ménages possédant au moins une place de parking privée

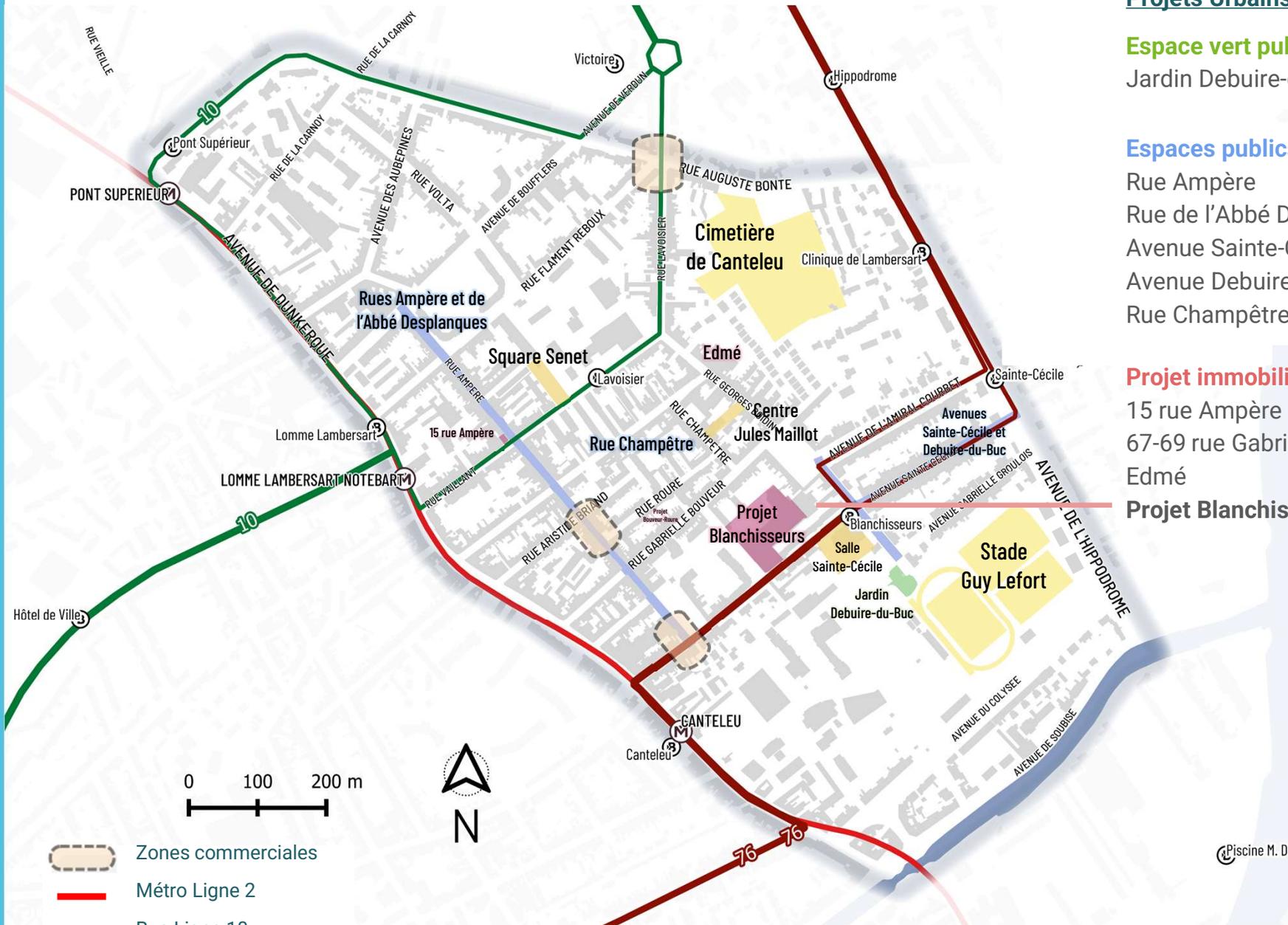
Moyenne du nombre de voitures par ménage selon la MEL*

Canteleu-Ampère: entre 0,85 et 1

Canteleu-Colysée: entre 1,15 et 1,3

*Équipements des ménages en voiture en 2018, MEL, 2022

Le contexte - équipements, transports publics et projets urbains



Projets Urbains*

Espace vert public

Jardin Debuire-du-Buc

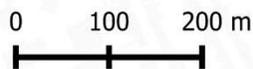
Espaces publics/voirie

Rue Ampère
Rue de l'Abbé Desplanques
Avenue Sainte-Cécile
Avenue Debuire-du-Buc
Rue Champêtre

Projet immobiliers privés

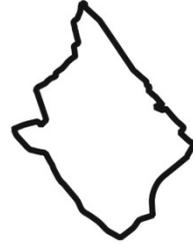
15 rue Ampère
67-69 rue Gabrielle Bouveur
Edmé

Projet Blanchisseurs



-  Zones commerciales
-  Métro Ligne 2
-  Bus Ligne 10
-  Bus Ligne 76

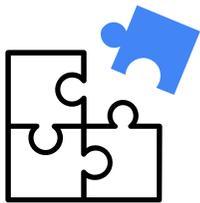
*La majorité des sujets ont été abordés lors de l'Assemblée de quartier du 25 janvier 2024



Concertier... à Lambersart

Invariants, besoins et attentes de la ville

Quand on parle d'un projet concerté, on parle de...



- **L'évolution d'un site, dont la propriété se transmet d'un acteur privé à un autre.** La ville, elle, n'est pas propriétaire du site et propose un dialogue autour du projet porté par le nouveau propriétaire.
- **D'un projet qui doit rester dans le cadre fixé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).** Le document fixe des limites de constructibilité, de volume, un nombre de places de stationnement minimal... qu'il faut respecter.
- **D'un projet qui ne se passe pas uniquement dans une parcelle mais aussi dans un quartier.** La bonne insertion du projet dans son environnement est un point majeur des échanges lors de la concertation.

Les besoins de la ville

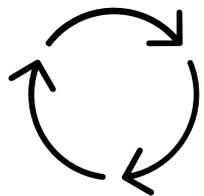
Actuellement, Lambersart perd des habitants (- 700 habitants entre 2014 et 2020).
En parallèle, la taille moyenne de ses ménages diminue.
C'est le cas pour la ville en général mais cela est également constaté à Canteleu.

Les besoins de la ville sont donc les suivants



Offrir des logements neufs en accession et en locatif conventionné pour

- ▶ favoriser le dynamisme de la ville (équipements publics)
- ▶ favoriser le renouvellement générationnel et attirer de jeunes ménages
- ▶ agir en faveur de la mixité sociale et contribuer à diminuer le déficit de la ville en logements conventionnés



Limiter l'extension urbaine et favoriser les nouveaux programmes dans le tissu urbain existant

- ▶ Stopper l'artificialisation des zones agricoles
- ▶ Rapprocher les programmes à proximité des transports et services existants
- ▶ Permettre aux nouveaux Lambersartois d'habiter plus près de leurs lieux de vie et de travail

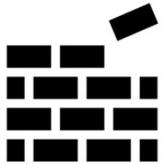
Les attentes de la ville



Soigner l'insertion du projet dans son environnement paysager

Favoriser les espaces de respiration dans le site projeté

Favoriser l'intégration d'espaces verts sur un site aujourd'hui artificialisé



Soigner l'insertion du projet dans son environnement bâti

Travailler sur un épannelage et la considération des franges du site

Limiter les vues sur les habitations riveraines

Veiller à la bonne accessibilité du site



Concevoir des logements durables et esthétiques

Optimiser l'orientation des nouvelles constructions

Viser des performances environnementales élevées

Garantir des logements adaptés aux conditions climatiques

Le contexte - le site



Le contexte - le site



Le contexte - le site



100% imperméable

Parcelle Cadastrale n. 1242

Surface totale : 804m²
- Surface construite : 804m² | 100%

Parcelle Cadastrale n. 1239

Surface totale : 6.277m²
- Surface construite : 3.875m² | 62%
- Stationnement : 2.400m² | 38%

Parcelle Cadastrale n. 1289

Surface totale : 981m²
- Surface construite : 981m² | 100%

Parcelle Cadastrale n. 0857

Surface totale : 410m²
- Surface construite : 182m² | 43%
- Stationnement : 228m² | 57%

Surface totale	8.472 m ²	100%
Surface construite	5.842 m ²	69%
Stationnement	2.630 m ²	31%
Espaces verts	0 m ²	0%

Dans le PLU3 Canteleu c'est...

- 1,45 ha d'espaces boisés classés
- 6,65 ha de secteurs paysagers ou arborés
 - ▶ le long de l'avenue de l'Hippodrome
 - ▶ autour de la résidence des Jardins de Lambersart
 - ▶ Avenue du Colysée, Rue de l'Abbé Desplanques
- 0,7 ha de squares et parcs publics
 - ▶ Square Senet
 - ▶ Square du Souvenir Français
 - ▶ Place du Docteur Martin
- 4,4 ha de zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
 - ▶ Stade Guy Lefort

Zonage et prescriptions liées à la protection de l'environnement

PLU 3 de la Métropole Européenne de Lille
Ville de Lambersart

30,3 %

de la surface de la commune protégée au PLU au titre du zonage ou des prescriptions complémentaires

Vote
en juin
2024

Légende

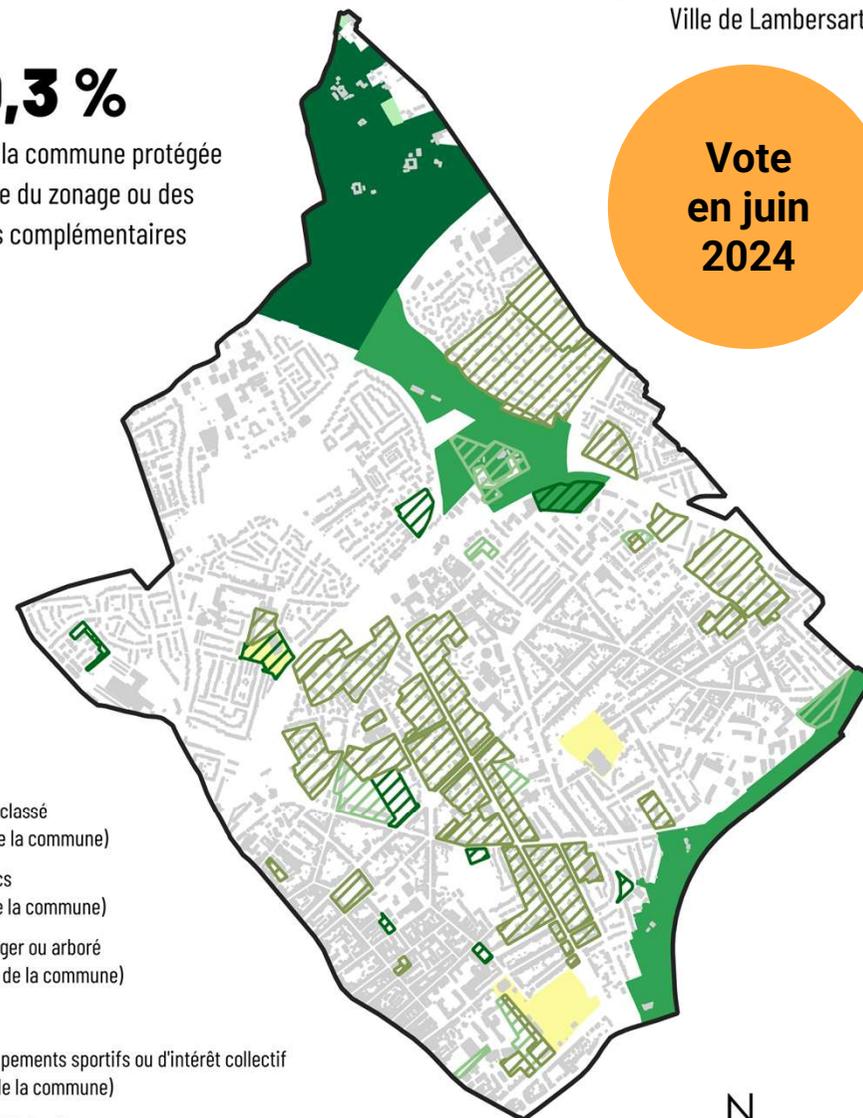
- Limite communale
- Surfaces bâties

Prescriptions

- ▨ EBC : Espace boisé classé
107 275 m² (1,76% de la commune)
- ▨ SP : Squares et parcs
84 440 m² (1,37% de la commune)
- ▨ SPA : Secteur paysager ou arboré
742 460 m² (12,22% de la commune)

Zonage

- UEP : Zone des équipements sportifs ou d'intérêt collectif
100 225 m² (1,65% de la commune)
- NJ : Secteur naturel de jardins
5 300 m² (0,09% de la commune)
- UP : Zone de parc urbain
422 690 m² (6,95% de la commune)
- A : Zone agricole
460 450 m² (7,57% de la commune)



0 250 500 m



La définition de propositions

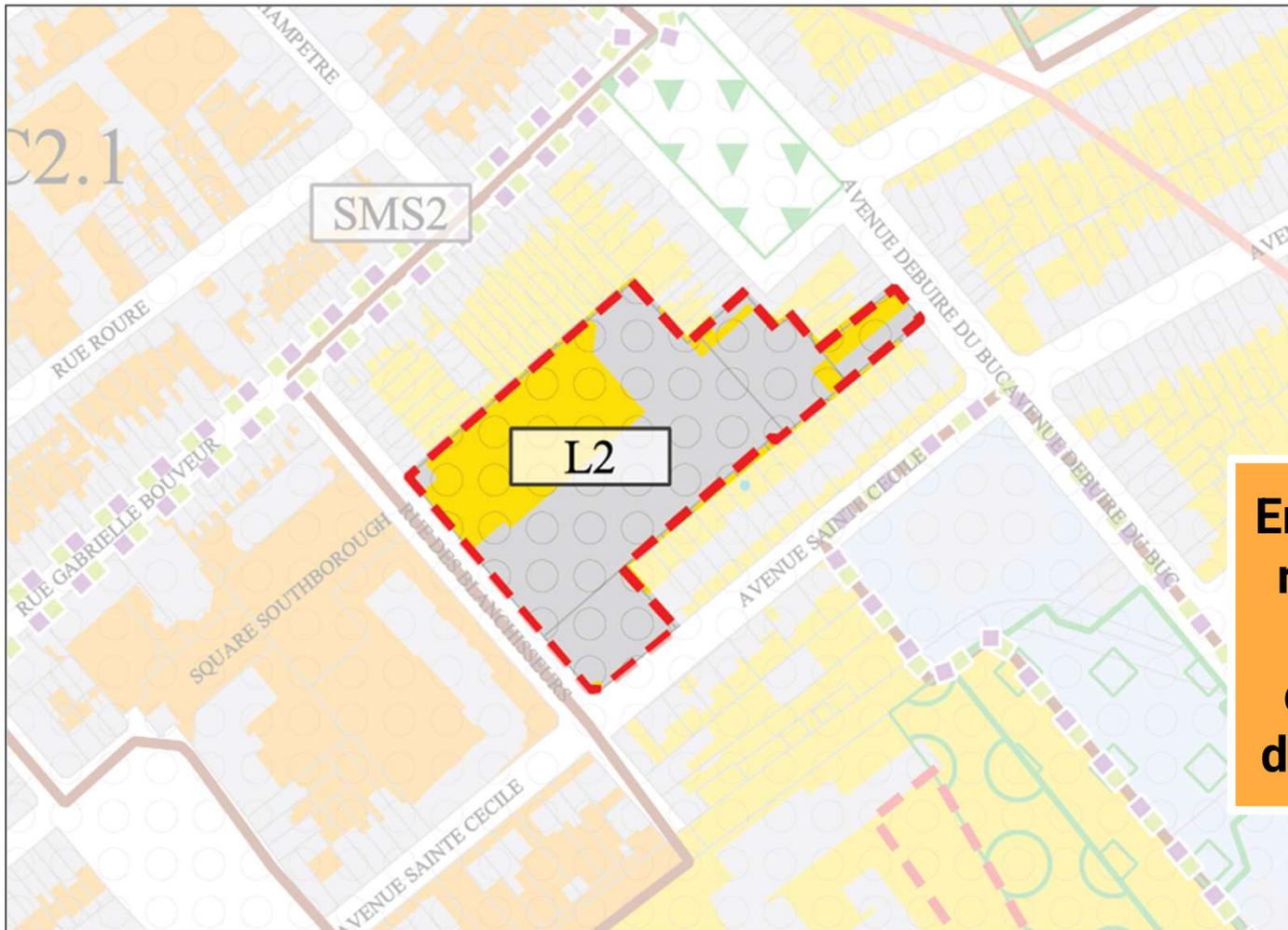


PLU - Plan Local d'Urbanisme

Un document d'urbanisme de la commune qui traduit un projet global et **fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.**

Ils doivent être en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour, par exemple :

- Préciser l'affectation des sols (usage, nature des activités)
- Délimiter les zones où la reconstruction de bâtiments pourrait être envisagée
- Préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, modifier ou créer
- Identifier et localiser les éléments de paysages à mettre en valeur
- Délimiter des secteurs de logements visant au respect des objectifs de mixité sociale.



PLU3

Carte générale
de destination
des sols



**Emplacement
réservé aux
logements
déjà inscrit
dans le PLU2**

DESTINATION DES SOLS [RÈGLEMENT]

Urbain aménagement

-  [UZ] Zone d'aménagement concerté (ZAC)
-  [UOP] Zone d'opération d'aménagement

À urbaniser

-  [AUCM] Zone à urbaniser constructible mixte
-  [AUCA] Zone à urbaniser constructible activités

EMPLACEMENT RÉSERVÉ [RÈGLEMENT]

-  [L] Emplacement réservé aux logements (ERL)

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE [RÈGLEMENT]

-  Coefficient de biotope par surface [CBS 1 à 6]

ERL	L2	35% de la surface de plancher dédiée au logement sera affecté à la réalisation de logement sociaux définis conformément à l'OAP thématique habitat du PLU et 10% de la surface de plancher sera dédiée aux PLS et BRS. Les surfaces planchers destinées à d'autres usages que l'habitat seront autorisées en compatibilité avec le zonage en vigueur au PLU.	MEL
------------	-----------	--	------------

Mixité sociale - ERL

PLUS

Le règlement peut délimiter des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit.

Lammersart et le logement conventionné, au 1^{er} janvier 2023

2 187

Logements conventionnés
(17,7% des résidences principales)

900

Logements conventionnés manquants



Canteleu c'est...

11,5%

de logements conventionnés

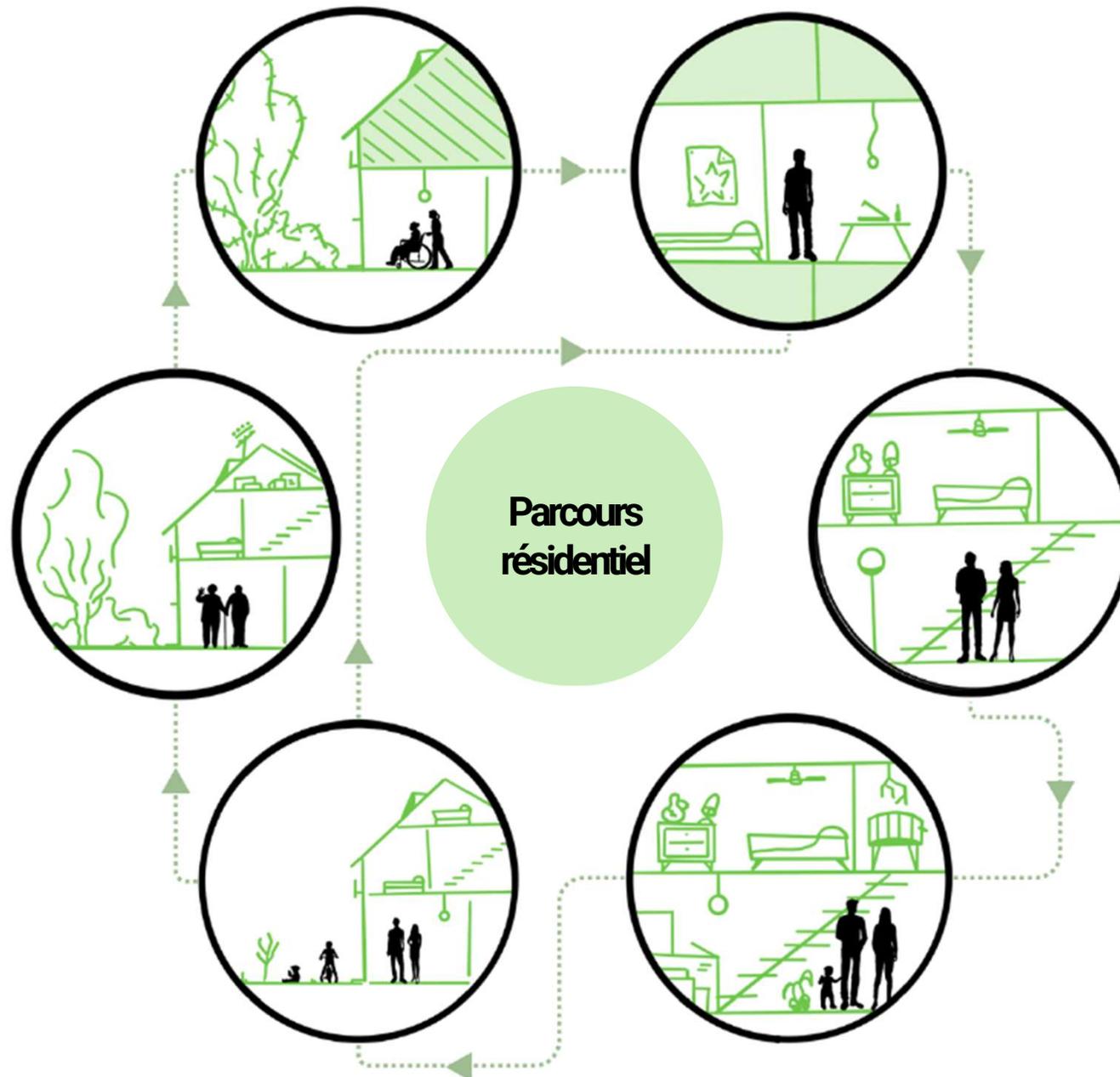
14,3%

des logements conventionnés de la ville

Sur les **500** Lammersartois demandant un logement conventionné

100 viennent de Canteleu

Le parcours de l'habitat qui justifie la destination de sol et le PLH



Tissus résidentiels de l'ère industrielle – UVC3.1

Ces zones urbaines se caractérisent par une certaine **mixité fonctionnelle** liée à la présence de commerces ou de bâtiments d'activités insérés dans le tissu urbain et issues de l'ère industrielle.



Mixité fonctionnelle

- Habitation
- Des commerces et/ou services - 800m²

Espaces de pleine terre végétalisés

Les espaces libres de toute construction et de tout aménagement et installation technique liés aux constructions (stationnement, accès, édicules,...) doivent **faire l'objet d'un aménagement végétalisé qualitatif et/ou être arborés**.

Espaces paysagers communs extérieurs (aire de jeux, espace détente, espace vert,...)

Construction d'au moins
20 logements ou sur un
terrain de superficie
supérieure à 5 000 m²

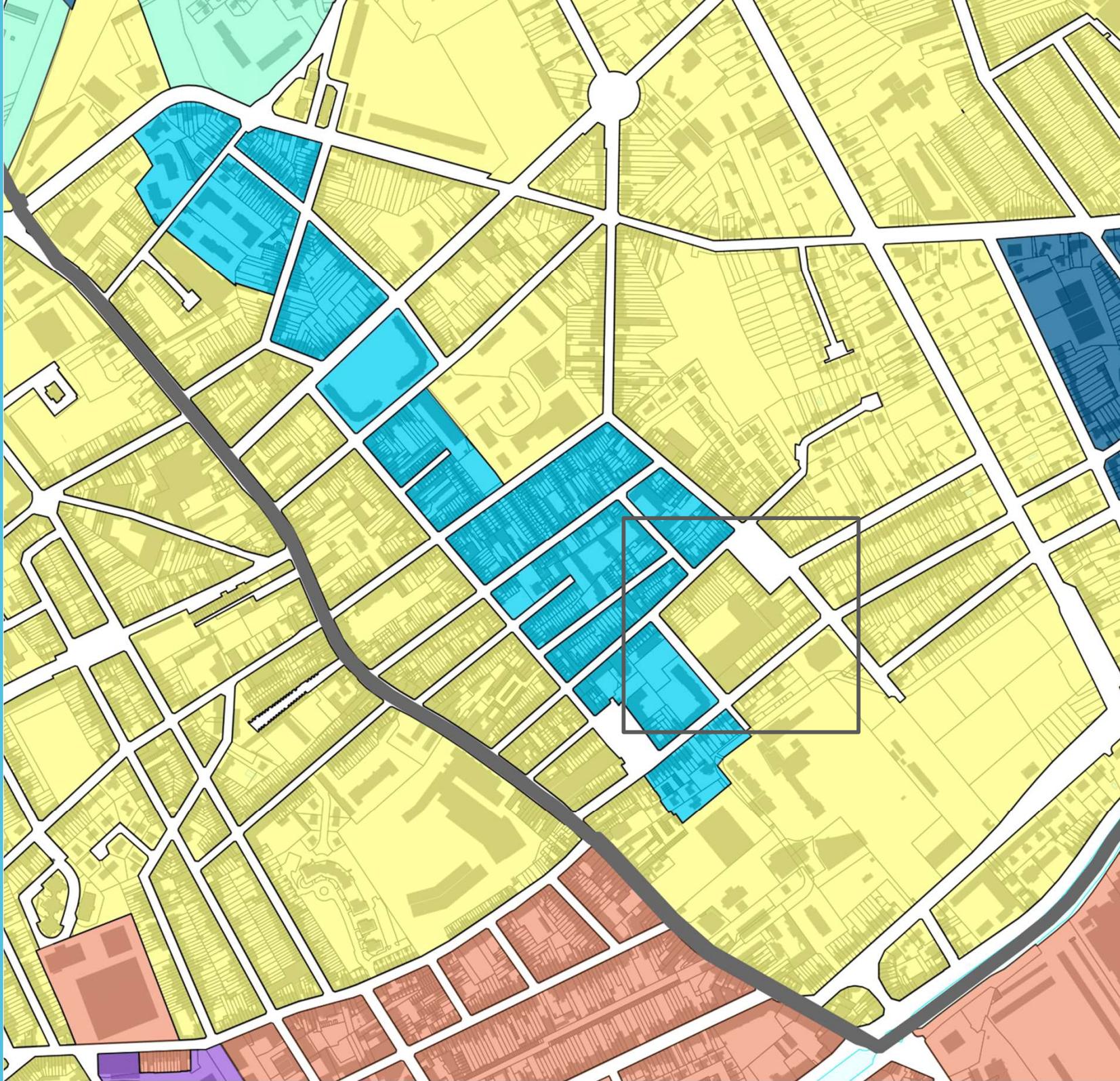


Minimum de **15%**

espaces paysagers communs



Espace accessible d'un seul
tenant d'une superficie minimum
de 5m²/logement



PLAN DES HAUTEURS

Plan local d'urbanisme intercommunal
Projet de PLU arrêté
au conseil du 10 Février 2023
Lambersart

Légende

- Hauteur façade/
Hauteur absolue
- 7/10
 - NR/10
 - 10/13
 - NR/13
 - 13/16
 - NR/16
 - 16/19
 - NR/19
 - NR/22
 - NR/25
 - NR/37
 - AH - Autre Hauteur
cf. règlement de zone
et/ou OAP
 - AH - Autre Hauteur
cf. règlement de zone
et/ou OAP
 - NR - Non Réglementé
 - PSMV
 - Plafond de hauteur
spécifique
 - Linéaire de hauteur
spécifique



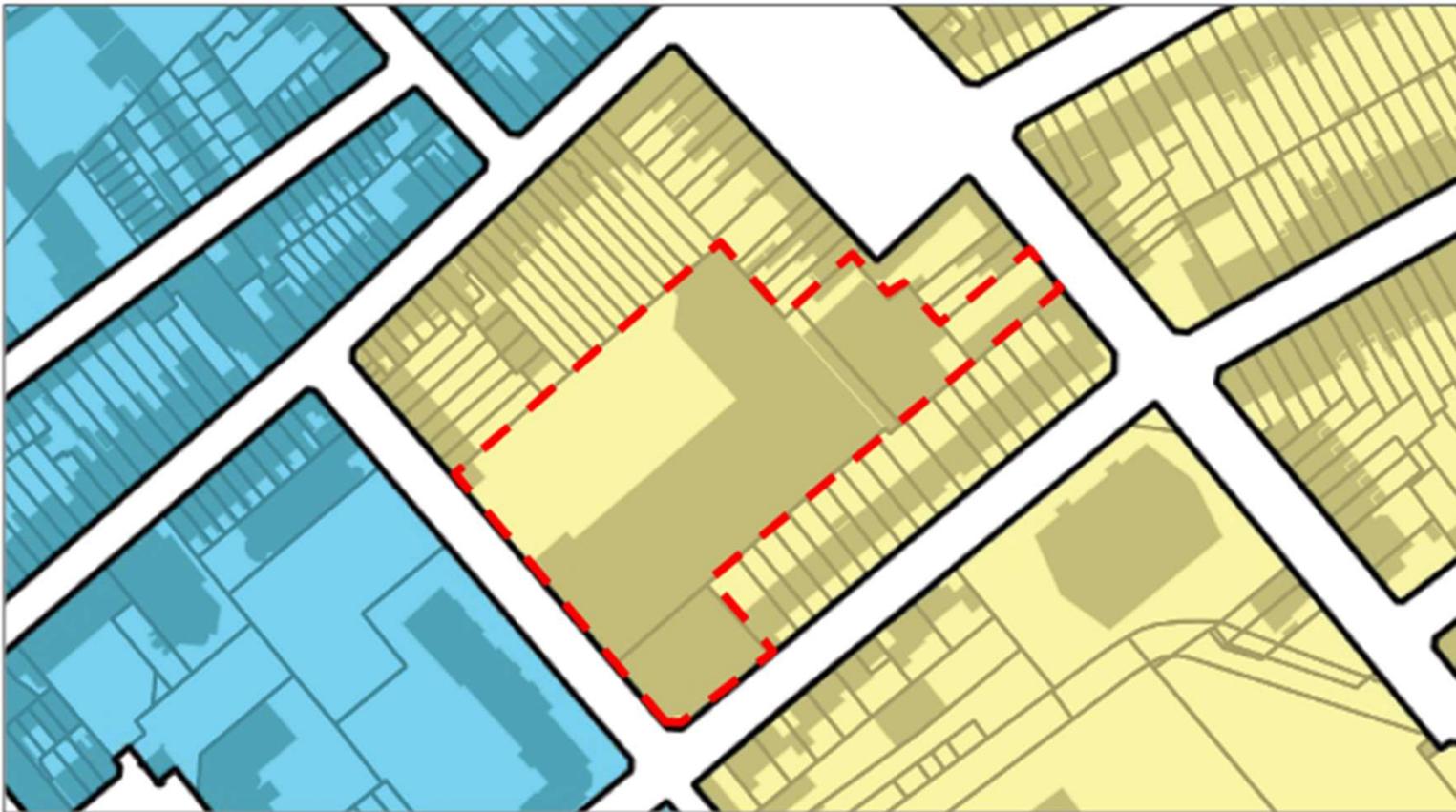
Sources : Métropole Européenne de Lille, IGN, DGI
Traitement : MEL/SGA/DIG
Édition : 28/02/2023
Suivi : MEL/PAH/PUPST [PLU3]



La hauteur des bâtiments

PLU3

Plan de hauteurs



Légende

- Hauteur façade/
Hauteur absolue
- 7/10
 - NR/10
 - 10/13
 - NR/13
 - 13/16
 - NR/16
 - 16/19
 - NR/19
 - NR/22
 - NR/25
 - NR/27
 - AH - Autre Hauteur cf. règlement de zone et/ou OAP
 - AH - Autre Hauteur cf. règlement de zone et/ou OAP
 - NR - Non Réglementé
 - PSM/
 - Plafond de hauteur spécifique
 - Linéaire de hauteur spécifique

SECTEUR	hauteur absolue
NR/19	19m

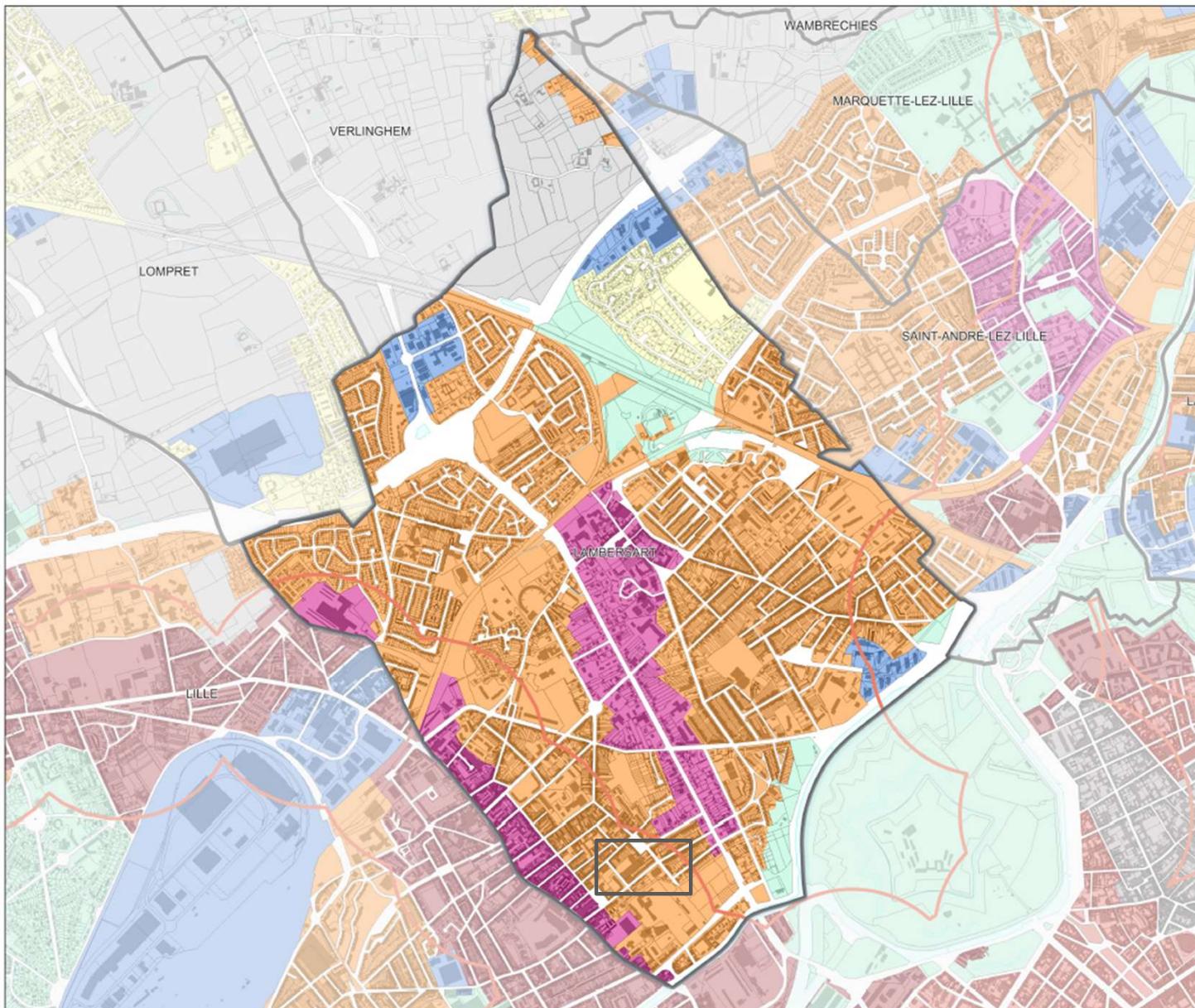
Hauteur	Équivalent en étages
7m	R+1
10m	R+2
13m	R+3
16m	R+4
19m	R+5
22m	R+6
...	+3 m = +1 étage



Stationnements

PLU3

Plan de stationnement



PLAN DE STATIONNEMENT

Plan local d'urbanisme intercommuna
Projet de PLU arrêté
au conseil du 10 Février 2023

Lambersart

Légende

Secteur de très bonne desserte
et de densité minimale

Règles de stationnement

- S0
- S0.1
- S1
- S2
- S3
- S4
- S5
- S6
- PSMV

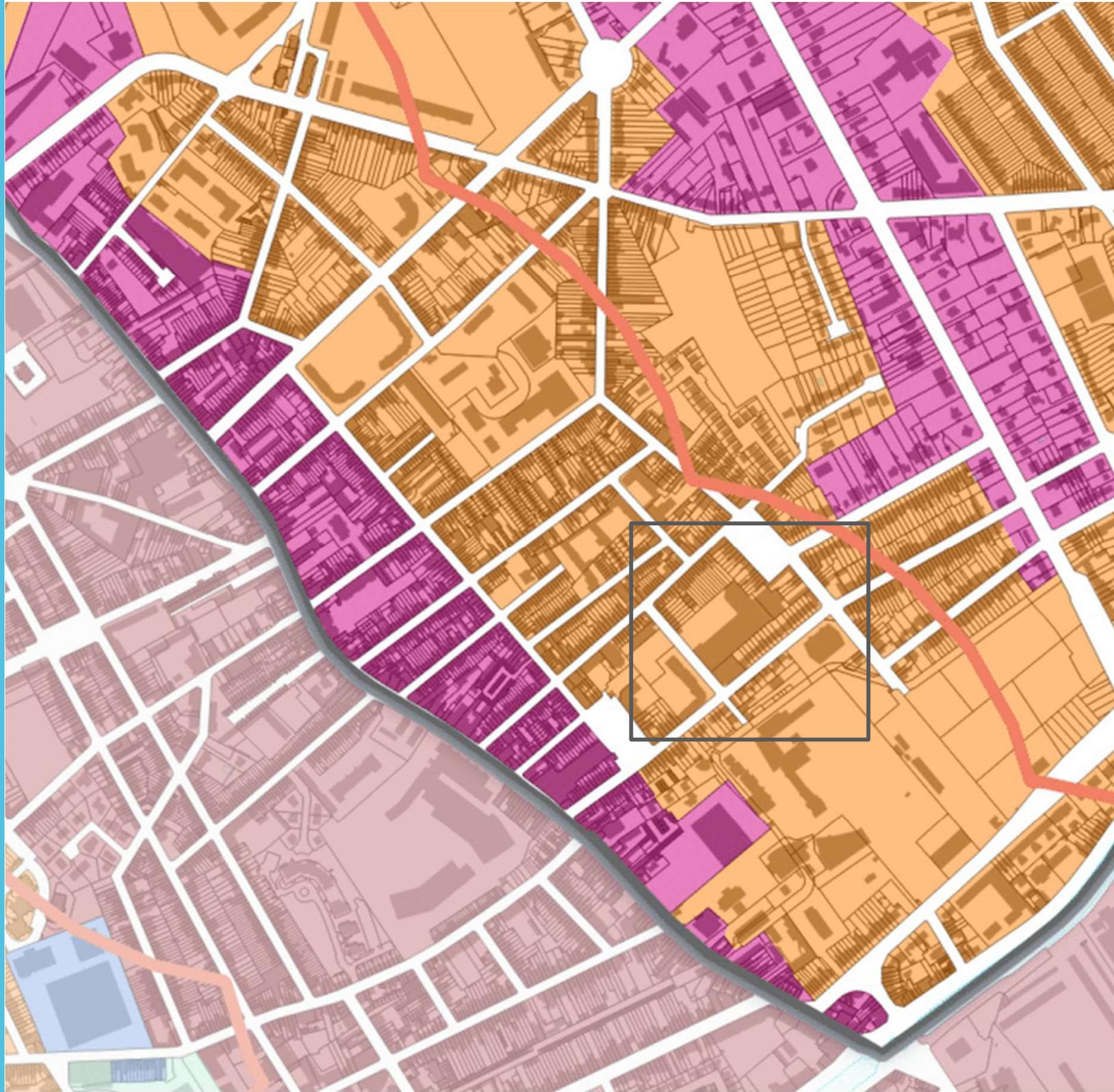
Dispositions
générales



Sources : Métropole Européenne de Lille, IGN, DGI
Traitement : MEL/SGA/DIG
Édition : 28/02/2023
Suivi : MEL/PAH/PUPST (PLU3)

0 200 m





PLAN DE STATIONNEMENT

Plan local d'urbanisme intercommunal
Projet de PLU arrêté
au conseil du 10 Février 2023

Lambersart

Légende

Secteur de très bonne desserte
et de densité minimale

Règles de stationnement

- S0
- S0.1
- S1
- S2
- S3
- S4
- S5
- S6
- PSMV

Dispositions
générales



Sources : Métropole Européenne de Lille, IGN, DGI
Traitement : MEL/SGA/DIG
Édition : 28/02/2023
Suivi : MEL/PAH/PUPST [PLU3]

0 200 m



Stationnements

PLU3

Plan de
stationnement



> Pour **les logements sociaux**, le nombre de places de stationnement des véhicules est déterminé en tenant compte de la nature des logements et hébergements, de leur situation géographique, de leur groupement, des possibilités de fréquentation simultanée ou en alternance et de la desserte en transports collectifs.

> Pour **les logements libres**, le projet doit suivre le tableau suivant :

SECTEUR	SURFACES JUSQU'À 160M ² SP	SURFACES AU-DELÀ DE 160M ² SP*
S2	1 place / 80m ²	1 place / 50m ² de SP minimum

*Surface de
Plancher

Exemple :

Pour 1 logement de 210 m², il faut réaliser $160/80 + 50/50=3$ soit 3 places de stationnement minimum.

Pour 10 logements et 810 m², il faut réaliser $160/80 + 650/50=15$ soit 15 places de stationnement minimum.

Possibilité d'avoir différents points de vue

Possibilité d'avoir différents points de vue



Le débat mouvant

1. Nous affichons deux options. Vous devez choisir une.
2. Vous soulevez la carte de la couleur correspondant à votre réponse.
3. Nous comptons les cartes et nous voyons la couleur majoritaire.
4. Nous proposons à deux personnes de chaque groupe de couleur de justifier leur choix.
 - i. *Nous privilégions la participation de personnes différentes.*
5. Nous proposons au public de voter de nouveau suite à ces argumentaires
6. Nous comptons les cartes et voyons si le résultat diffère.
7. Nous passons à la question suivante.



Pizza

|||

X



Hamburger

Espaces
commerciaux



X

Espaces
de services



1 2 1

131

Garages en surnombre*
à vendre



X

Garages en surnombre*
à louer à des riverains



*Garages en surnombre par rapport à la norme posée par le PLU

| 4 |

Plus d'espaces
verts



X

Plus de places
stationnement



| 5 |

Résidences compactes
uniformes en R+3



×

Résidences composées
alternant R+1 au R+5



1 6 1

Venelle
traversante



X

Pas de venelle
traversante



Les prochaines rencontres

2^{EME} RENCONTRE

22 MAI + **24 MAI**
à partir de **8h** à partir de **16h**

📍 au marché de Canteleu 📍 sortie de l'École Victor Hugo

ACTIVITÉS POUR TOUS
Discuter et imaginer le quartier et la ville en famille

3^{EME} RENCONTRE

11 JUIN
à partir de **20h**

📍 salle Jules Maillot

ATELIERS EN GROUPES
Approfondir les sujets et partager ses idées

4^{EME} RENCONTRE

26 JUIN
à partir de **20h**

📍 salle Jules Maillot

RESTITUTION
Synthétiser et faire les dernières contributions



merci